

LE VRAI CANARD.

MONTREAL 26 MARS 1881.

CONDITIONS:

L'abonnement pour un an est de 50 centins payable d'avance, pour 6 mois 25 centins.

Le *Vrai Canard* se vend 8 centins la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois.

10 par cent de commission accordée aux agents pour les abonnements qu'ils nous feront parvenir.

Les frais de Poste sont à la charge des Editeurs. *Greenbacks* reçus au pair.

Adresse:

II. BERTHELOT & Cie,

Bureau: 25, RUE STE-THERESE

En face de l'Hôtel du Canada

Boite 2144 P. O. Montréal.

Les magistrats chez Joe Beef.

Ceux de nos lecteurs qui lisent les grands journaux savent que les commissaires ont donné une interprétation toute nouvelle à la loi des licences.

Le privilège de vendre des liqueurs en détail ne sera accordé qu'aux personnes qui tiennent de véritables auberges ou hôtelleries, c'est-à-dire des maisons où l'on donnera des repas et le coucher aux voyageurs et à des pensionnaires réguliers.

Personne n'aura le droit de tenir un *saloon* ou buvette dans la province de Québec. La loi interprétée rigoureusement le dit en toutes lettres.

La semaine dernière les magistrats, le chef de police, le grand connétable et le greffier de la cour des licences sont allés visiter les établissements de tous ceux qui demandaient des licences d'auberges et dont les requêtes avaient été contestées par le comité de vigilance des citoyens.

Le *Vrai Canard*, qui a le bec fourré partout où il se passe des scènes comiques avait obtenu la permission d'accompagner les magistrats dans leur tournée.

Ce jour-là on devait faire une inspection de la célèbre cantine de Joe Beef.

Après avoir visité une couple d'auberges sur la rue des commissaires, nous arrivons dans la maison de Charles McKiernan, mieux connu sous le nom de Joe Beef.

Le maître de céans ne s'attendait pas à la visite de la magistrature. Il a montré aux Commissaires, de licences tous les curiosités de sa cantine depuis la cave jusqu'au grenier.

Les magistrats se déclarèrent satisfaits de la propreté qui régnait dans les chambres à coucher. Ils allaient sortir de la maison lorsque Joe Beef leur demanda s'ils voulaient assister à un combat entre un ours et l'es chiens. La représentation eut lieu dans la salle où se fait le dimanche l'office divin des Anglicans qui fréquentent la cantine à Joe.

Les spectateurs montèrent sur des bancs et Joe Beef introduisit un ours enchaîné âgé d'une couple d'années. L'ours était suivi par un immense terre-neuve et trois roquets hurlants et glapissants.

L'ours se fâcha et distribua plusieurs coups de pattes à ses agresseurs. Les chiens devinrent furieux, leurs gueules se frangées d'écume et Joe Beef ne put plus contrôler les mouvements de l'ours.

Celui-ci pour éviter les morsures de chiens grimpa sur les bancs. Il y eut alors une panique parmi les spectateurs. Tous fuirent sans s'armer d'un courage inutile. Le greffier de la commission, croyant qu'il allait être dévoré par l'ours, s'empara d'une chaise pour se défendre contre maître Martin. Le gros terre-neuve croyant qu'il allait être frappé par la chaise, cessa pendant deux secondes la poursuite de l'ours et logea provisoirement six de ses incisives dans la partie du corps du greffier où le dos n'a plus cours.

Ses dents avaient traversé un épais pardessus en drap pilote, une blouse, un pantalon de tweed et un caleçon de laine.

Deux des dents s'étaient enfoncées à une profondeur de trois quarts de pouces dans les chairs du greffier qui jura de ne jamais remettre les pieds dans la cantine de Joe Beef.

Cette scène comique fait le sujet de la caricature de notre première page.

Joe Beef dit que ses animaux sont apprivoisés et animés des meilleures intentions, mais l'ours et le terre-neuve connaissent leur monde. Ils savent que la justice est toujours portée d'un malin vouloir contre son établissement. Ils ont voulu avoir leur revanche et ils ont eue.

La Session.

Depuis lundi les chambres fédérales sont prorogées et nos députés sont retournés dans leurs foyers avec ce qui reste de leur indemnité de \$1,000.

A l'instar de ses confrères le *Vrai Canard* doit donner son opinion sur les travaux sessionnels. Cette opinion nous la formulons en peu de mots.

La pièce de résistance, c'est-à-dire celle que nous avons eu le plus de difficulté à digérer a été le bill du syndicat du Pacifique.

Cette grande mesure a longtemps préoccupé l'esprit public. Sir John a finalement réussi à poser la pyramide sur sa pointe et le parti conservateur est satisfait.

On a discuté longtemps sur l'opportunité d'abolir la Cour Suprême, mais réflexion faite, on est venu à la conclusion que cette institution avait du bon quand ce ne serait que pour défaisir les décisions du juge Routhier dans les contestations d'élection et chasser de l'arène parlementaire des politiciens sans vergogne comme M. Israël Tarte. L'entretien de cette cour coûte cher, il est vrai, mais ce n'est pas avec des prières qu'on obtient des résultats comme ceux que nous avons eus dans la contestation de Charlevoix.

Encore un bon point pour nos députés pour l'esprit de sagesse qui a dicté leur vote sur le bill de M. Girouard l'égalisant les mariages incestueux.

A propos de Gironard, parlons de celui des provinces d'en bas. Les conservateurs, à notre idée ont eu tort de ne l'avoir pas expulsé de la chambre après le scandale dont il s'est rendu coupable. Enrêgistrions donc un mauvais point pour les bleus.

Notre parlement fédéral ne siège pas pour des prunes et chaque jour de session coûte au pays la somme de \$2,500

Calculez maintenant le montant que M. Blake nous a fait perdre avec tous ses amendements au bill du Pacifique.

Qu'a-t-il gagné avec toute sa parlotte?

Il savait bien que Sir John était têtue comme un mulet et qu'il ne lâcherait pas d'un cran.

Il savait bien que le ministère était soutenu par une majorité formidable de *blue noses* et de canayens qui ne voyaient que du feu dans la question du Pacifique.

Il a trop parlé et il a eu tort.

Aujourd'hui nous payons les pots cassés.

Correspondance Européenne.

Londres 22 mars 1881.

Mon cher *Vrai Canard*,

Chaque fois qu'il se passe quelque chose d'important dans les vieux pays je fais une tripe à Londres pour te tenir au courant des dernières nouvelles.

Tes lecteurs savent sans doute qu'un canayen qui s'appelle Alexandre Lessard a été cue chez les Russes qui sont pas plus satisfaits que nous du gouvernement de leur pays. Lessard se trouve parent avec Madame Victoire, son garçon a épousé une de ses filles, l'aînée qui porte le nom de sa mère, de sorte que la famille de Victoire se trouve à porter le deuil pour quelques mois.

En entrant chez Madame Victoire j'ai remarqué que toutes les figures étaient allongées, tout le monde avait des faces de carême. Le ménage me paraissait négligé et l'odeur qui venait de la cuisine n'annonçait rien de bon.

On m'a fait entrer dans la petite salle où Madame Victoire travaillait à mettre des lunes au fond de culotte d'un de ses petits enfants. La pauvre dame paraissait manger un peu de misère. Elle portait une simple robe de *cotil*. Sa couronne ne paraissait pas avoir été frottée depuis quinze jours. Les catalogues dans la salle étaient rapiécés, et la bourru sortait du sofa. Elle épargnait sur le chauffage; elle avait fait poser une potence sur un poêle sourd qui communiquait avec le tuyau de la cuisine. En entrant je lui dis:

—Bonjour, madame. Vous êtes bien?

—Pas trop bien, merci. Mes affaires vont bien mal. Mes Paddies ne veulent pas payer leurs loyers; ça m'occasionalne bien des frais. Il y a un canayen en Afrique qui me fait bien des embarras; c'est un nommé Joubert, qui s'est mis à la tête des Boires, une mauvaise famille établie près du cap.

R.— Oui, monsieur.

D.— Qu'alliez-vous faire à l'église à cette heure?

Le curé garda le silence.

Le président.— J'avertis encore une fois l'accusé, que son refus de répondre aggrave les charges qui pèsent sur lui.

Les témoins ne peuvent que confirmer leurs premières dépositions. L'organiste s'avance à son tour; une sourde inquiétude s'empare des assistants comme s'ils sentaient qu'il a entre ses mains la destinée de son curé. Il le sait mieux que personne.

L'organiste dépose, qu'ayant été éveillé par la détonation, il ouvrit sa fenêtre qui donne sur le portail de l'église, et aperçut une ombre qui s'y glissait.

Le juge.— Devant Dieu, pouvez-vous assurer que vous avez reconnu, dans cette homme, votre curé?

R.— Oui, monsieur.

D.— Avait-il son fusil?

A cette demande la foule devint anxieuse; l'accusé se leva instinctivement de son siège.

Dimitri, extrêmement pâle, porta autour de lui un regard offaré, puis baissant la tête, il murmura plutôt qu'il ne prononça un oui fatal.

Un faible cri lui répondit: le curé retomba évanoui sur son banc; il se sentait perdu.

En effet, le tribunal reconnaissant le prêtre Kobylovicz coupable de meurtre sur la personne de son noveu, le condamna à la déportation en Sibérie et aux travaux forcés à perpétuité.

Petrovieth, l'employé russe, avait assisté au jugement; quand il rentra, sa femme lui demanda vivement:

—Eh bien?

—Condamné à la Sibérie.

—Et tu n'as pas parlé!

Petrovieth haussa les épaules.

—Petrovieth, nous ne pouvons laisser s'accomplir cette iniquité.

—Tais-toi, femme; veux-tu donc jeter dans la misère, toi et tes huit enfants.

—Je préfère mondier mon pain et le leur; n'est-ce pas à cause de nous qu'il se trouve dans le malheur!

—Encore une fois, tais-toi; il n'a pas de famille; il vaut mieux que lui soit dans la peine, que nous.

—Eh bien, j'irai moi-même, Petrovieth. Mais le mari la repoussa, et la tint enfermée dans sa chambre.

La malheureuse femme ne put supporter une telle responsabilité, elle devint folle; et dans sa folie, elle parlait sans cesse de baptême catholique, de condamnation injuste, d'aveu à faire.

(La suite au prochain numéro.)

A L'OEUVRE.— Nous avons remarqué dans notre ville que les ouvriers trouvent de l'emploi dans toutes sortes d'ouvrages, et les prix sont bons, c'est probablement pour cela que nous voyons tant de beaux chapeaux qui ont été achetés chez Dubuc, Desautels et Cie, leur assortiment est des plus variés et leurs prix sont bas, que tous aillent voir les beaux chapeaux de soie, de duvet et de feutre qui se vendent au No 217 Rue Notre-Dame, là où le gros chien blanc est à la porte.